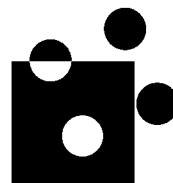


Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF
Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari COFF
Cumissiuun federala da coordinaziun per las dumondas famigliaras CUFF



Rapport d'activité 2003

© 2004 Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF), Berne

Informations:

Ruth Calderón-Grossenbacher
Isabelle Villard, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF)
Office fédéral des assurances sociales
Centrale pour les questions familiales
Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Tél. 031 324 06 56
Fax 031 324 06 75
info.sekretariat@bsv.admin.ch
www.coff-ekff.ch

Table des matières

I	Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2003	2
1	Séances plénières	3
2	Axes principaux de travail.....	3
2.1	Compensation des charges et des prestations familiales	3
2.2	Familles et migration.....	3
2.3	Concilier vie familiale et vie professionnelle	4
2.4	Fondements de la politique familiale	5
2.5	Dépliant de présentation de la COFF	5
2.6	Recherche	6
3	Procédures de consultation	6
4	Relations publiques	7
4.1	Colloque « Famille et parcours de vie » du 16 mai 2003 à Berne	7
4.2	2 ^e Forum Questions familiales du 4 juin 2003 à Berne : Familles et migration – Enjeux pour les politiques en matière de migration et d'intégration	7
4.3	Prises de position publiques et communiqués de presse	8
4.4	Contacts avec des services de l'administration et le public	10
5	Perspectives pour 2004.....	11
II	Annexe.....	12
1	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2003.....	12
2	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002).....	13
3	Publications (état juin 2004)	15

I Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2003

En 2003, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) s'est occupée principalement de questions touchant la politique familiale en tant que telle, ses objets et ses buts. Elle a publié ensuite, en novembre 2003, la brochure « La politique familiale, pourquoi ? Arguments et thèses » (voir ch. 2.4).

A partir du concept de reconnaissance des prestations familiales, la COFF a également étudié avec la plus grande attention la question des moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle a consacré sa retraite à ce thème et a adopté des principes en la matière (voir ch. 2.3).

En organisant le Forum Questions familiales 2003 sur le thème « Familles et migration », la COFF a offert une plate-forme d'échanges à tous les spécialistes suisses des questions familiales et de la migration et elle a permis une étude approfondie des questions de migration vues pour une fois sous l'angle de la famille (voir ch. 2.2).

Les liens avec la recherche sur la famille ont encore été développés. Mentionnons en particulier les bons contacts noués avec la direction du PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » (voir ch. 2.6.3) et l'organisation d'un colloque avec le programme prioritaire du Fonds national suisse « Demain la Suisse » (voir ch. 2.6.1).

Anouk Friedmann Wanshe, co-responsable du secrétariat scientifique de la COFF, a donné son congé fin juillet 2003 pour se consacrer à une nouvelle tâche professionnelle. Elle a suivi le travail de la commission dès sa fondation en 1995 avec beaucoup d'engagement et de grandes compétences, ce dont la commission lui est très reconnaissante. Isabelle Villard, licenciée en sciences sociales, a pris sa succession le 1^{er} août 2003. La COFF est heureuse d'avoir trouvé avec elle une spécialiste romande en matière de politique sociale et familiale. Isabelle Villard a donc repris les rênes du secrétariat de la COFF avec l'autre co-responsable, Ruth Calderón-Grossenbacher.

Au terme de la période administrative, trois membres de longue date de la commission se sont retirés : Katrin Buchmann, François Höpflinger et Kurt Huwiler. Tous les autres membres se sont déclarés prêts à accepter un nouveau mandat dans le cadre du renouvellement intégral de la commission pour la période 2004-2007. Avec les nouveaux membres Andreas Gisler, Caroline Knupfer et Olivier Taramarçaz, ils ont été nommés pour cette nouvelle période par le conseiller fédéral Pascal Couchepin, chef du Département fédéral de l'intérieur.

1 Séances plénières

Durant ses cinq séances plénières annuelles (11 février, 8 avril, 24 juin, 25-26 septembre et 18 novembre), la COFF a traité en priorité les thèmes suivants :

- Familles et migration
- Projets actuels de politique familiale débattus au niveau fédéral et lobbying avec les organisations regroupées au sein de « Perspective – Politique familiale »¹
- Légitimation de la politique familiale
- Comment concilier vie familiale et vie professionnelle
- Rapport sur la famille (au niveau fédéral)
- PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »

2 Axes principaux de travail

2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

Caroline Knupfer, collaboratrice scientifique de la CSIAS et co-auteure de l'étude « La couverture du minimum vital dans le fédéralisme de la Suisse », a informé la COFF des résultats de cette recherche à l'occasion de la séance plénière 2/03. La COFF a suivi les progrès du dossier de la compensation des charges et des prestations familiales à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et au Parlement.

Avec la « Perspective – Politique familiale », la COFF s'est engagée en particulier pour l'introduction de prestations complémentaires en faveur des familles à faibles revenus, pour une solution fédérale en matière d'allocations pour enfants et pour une amélioration du système d'avances et de recouvrement de pensions alimentaires. (Voir ch. 4.3).

2.2 Familles et migration

La famille joue un rôle primordial dans les différentes phases du processus migratoire, de la décision de quitter le pays d'origine à l'intégration dans le pays d'accueil. La COFF a publié en décembre 2002 la brochure « Familles et migration », qui met en évidence les multiples prestations fournies par les familles migrantes et les enjeux politiques liés à cette thématique.

¹ Il s'agit d'une plate-forme commune regroupant Pro Familia, pro juventute, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes « Politique sociale » et la COFF.

Pour approfondir l'étude de ce thème et le discuter dans un cadre plus large, la COFF en a fait le sujet du forum Questions familiales 2003 (voir ch. 4.2).

Tant la publication que le Forum Questions familiales ont suscité un vif intérêt de la part des milieux spécialisés dans les questions familiales et le domaine de la migration ; il en est résulté des invitations à présenter des exposés à ce sujet (voir ch. 4.3).

2.3 Concilier vie familiale et vie professionnelle

Un groupe de travail de la COFF s'occupait depuis longtemps déjà de la question – brûlante depuis des années – des moyens permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Son travail a débouché d'une part sur la formulation de cinq principes en la matière, qui fixent des objectifs et qui peuvent servir à apprécier si les mesures prises sont favorables aux familles ; et, d'autre part, sur le choix du thème « Comment concilier vie familiale et vie professionnelle » comme sujet principal de la retraite de la commission, les 25 et 26 septembre 2003. A cette occasion, la COFF a approfondi la thématique à partir des exposés d'experts externes et de discussions. La COFF a décidé de publier une brochure rassemblant les contributions de ces experts et d'autres spécialistes étudiant la question à la lumière de diverses disciplines, et de consacrer à ce thème le forum Questions familiales 2004. La publication comprend les articles suivants :

- Silvia Grossenbacher : Développement historique de la politique familiale et de la politique de l'égalité en Suisse
- François Höpflinger : Vie familiale et vie professionnelle aujourd'hui – quelques données statistiques pertinentes (la Suisse en comparaison internationale)
- Eberhard Ulich : La question vue sous l'angle de la psychologie du travail
- Jeanne Fagnani : La politique familiale en France depuis les années 70 (aspects sociologiques et résultats quant à l'efficacité des mesures prises)
- Aila-Leena Matthies : Formation et politique familiale : l'exemple finlandais
- Karin Jurczyk : La famille dans un nouveau monde du travail (aspects sociologiques et résultats des mesures prises pour favoriser l'optique familiale)
- Conclusions et recommandations de la COFF

La publication paraîtra au printemps 2004. Les travaux préparatoires ont commencé immédiatement après la retraite et ont nécessité un suivi intensif de la part du secrétariat, tant au regard de la forme que du contenu.

La question de la compatibilité entre travail et famille est également le thème d'une étude comparative de l'OCDE. La Suisse fait partie du troisième groupe. Elle est examinée par des experts de l'OCDE en même temps que la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Ces experts ont visité la Suisse en automne 2003. La COFF a pu donner son appréciation de la question dans le cadre d'une interview. Le rapport de l'OCDE paraîtra en automne 2004.

2.4 Fondements de la politique familiale

La commission a approfondi la question de la légitimation et de la définition de la politique familiale. Elle a publié ensuite, en novembre 2003, la brochure « Warum Familienpolitik? Argumente und Thesen zu ihrer Begründung » dans sa version originale allemande. La traduction française, intitulée « La politique familiale, pourquoi ? Arguments et thèses », paraîtra dans le courant de 2004.

Dans son avant-propos, Jürg Kruppenacher, président de la COFF, résume comme suit le contenu thématique du travail de la COFF :

Depuis quelque temps, la politique familiale a le vent en poupe. Les questions de politique familiale ont rarement autant fait débat en Suisse que ces dernières années. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales a indéniablement alimenté la discussion par diverses propositions, en particulier celle visant à réorganiser la compensation des charges et des prestations des familles. Dans le cadre de ses réflexions, la COFF s'est toujours laissé guider par la thèse selon laquelle les familles offrent à la société des prestations en fin de compte irremplaçables, allant de la naissance à l'éducation des enfants, en passant par la prise en charge de proches. La mission première de la politique familiale est par conséquent de reconnaître et d'encourager ces prestations des familles.

L'étude réalisée dans le cadre de la COFF par Kurt Lüscher, membre de la Commission, s'adresse aux personnes et aux organes qui s'occupent de politique familiale dans les cantons, dans les communes et dans les associations professionnelles. Après la définition de la famille et de la politique familiale donnée en introduction, l'auteur décrit la situation sociétale des familles en Suisse. Il retrace ensuite l'histoire de la politique familiale, et propose enfin une légitimation systématique de la politique familiale, formulant dans la foulée les principes destinés à guider l'action politique. Kurt Lüscher illustre son « argumentaire » par des exemples ; l'annexe et les notes contiennent des explications supplémentaires et des indications bibliographiques.

Dans son raisonnement, l'auteur place au premier plan la notion de « potentiel humain », car ce sont les familles qui contribuent de manière déterminante à le constituer. La tâche prioritaire d'une politique familiale tournée vers l'avenir est donc de créer les conditions permettant aux familles de constituer ce potentiel. Par cette publication, la COFF souhaite apporter une contribution au débat général en matière de politique familiale dans le contexte de la politique de société.

2.5 Dépliant de présentation de la COFF

Le dépliant de présentation prévu dans le concept de communication de la COFF a été réalisé début 2003. Il présente de façon claire et pratique, à la manière d'un

portrait, les positions de principe de la COFF sur les principaux thèmes de politique familiale, ainsi que ses tâches et son fonctionnement. Il est complété par la liste des membres de la commission et celle des publications, sur des feuilles volantes qui peuvent être mises à jour au besoin. Le dépliant a pu être imprimé à temps pour le forum Questions familiales 2003.

2.6 Recherche

2.6.1 Colloque sur le thème « Famille et parcours de vie »

En collaboration avec la COFF, le programme prioritaire « Demain la Suisse » du Fonds national suisse a organisé le 16 mai 2003 à Berne un colloque sur le thème « Famille et parcours de vie ». Cette rencontre a constitué une bonne occasion d'étendre les contacts avec les chercheurs et les centres de recherche et de leur faire connaître le rôle et les attentes de la COFF (voir ch. 4.1).

2.6.2 Rapport sur la famille

Pour donner suite à la recommandation Stadler du 12 décembre 2000 (00.3662), la rédaction d'un Rapport sur la famille a été entreprise sous la responsabilité de l'Office fédéral des assurances sociales. La commission a été informée à plusieurs reprises de l'avancement des travaux. Un groupe de travail de la COFF a été chargé de lire les textes, volumineux, et de préparer le point de vue de la commission sur le rapport. Il n'a pu entamer son travail qu'au début de 2004, quand les premiers éléments du rapport ont été disponibles.

2.6.3 Programme national de recherche 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »

La COFF a bénéficié d'une information de première main sur les projets en cours. Lors de la séance du 8 avril 2004, la prof. Pasqualina Perrig-Chiello, présidente du groupe de pilotage, a présenté avec la responsable scientifique du Fonds national, Stéphanie Schönholzer, les activités entamées et celles qui sont prévues. L'intérêt est vif de part et d'autre à un échange sur l'avancement du PNR 52 et sur l'exploitation ultérieure de résultats des recherches pertinents pour la politique familiale.

3 Procédures de consultation

En 2003, la COFF a pris part aux procédures de consultation suivantes²:

- Révision totale de la loi sur l'aide aux victimes: consultation sur l'avant-projet de la commission d'experts

² Les prises de position de la COFF peuvent être commandées auprès de son secrétariat.

- Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
- Nouvelles dispositions réglant la procédure de consultation (révision partielle LOGA)
- Plan directeur de la locomotion douce
- Révision du droit de la tutelle

4 Relations publiques

4.1 Colloque « Famille et parcours de vie » du 16 mai 2003 à Berne

Ce colloque a été organisé en collaboration avec le programme prioritaire (PP) « Demain la Suisse » du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Il a suscité un large intérêt auprès des chercheurs et des spécialistes des questions familiales et a pris place dans le cadre des rencontres de valorisation du PP Demain la Suisse. Il a permis de présenter les résultats des recherches de ce programme ainsi que les contributions scientifiques de deux membres de la commission.

Conférences du PP Demain la Suisse

- Meinrad Perrez, Institut de psychologie clinique, Université de Fribourg : Famille avec adolescents – une arène productrice d'émotions ?
- Monica Budowski, Panel suisse de ménages, Université de Neuchâtel : L'importance des données de panels de ménages dans la recherche sur les familles

Conférences de membres de la COFF

- Kurt Lüscher, domaine de recherche « Société et famille », Université de Constance : Ambivalence des générations : une clé pour comprendre les familles d'aujourd'hui
- Andrea Lanfranchi, Haute école intercantonale de pédagogie curative de Zurich : L'accueil de jour des enfants en tant que postulat de politique familiale et éducative : exigences de qualité et efficacité

De plus, Ruth Calderón-Grossenbacher, co-responsable du secrétariat de la COFF, a présenté au public la mission et les activités de la COFF, également dans le domaine de la recherche sur les familles.

4.2 2^e Forum Questions familiales du 4 juin 2003 à Berne : Familles et migration – Enjeux pour les politiques en matière de migration et d'intégration

Avec le Forum Questions familiales, la COFF offre chaque année un espace pour la discussion, l'échange d'expériences et la mise en réseau. Le forum s'adresse avant

tout aux spécialistes chargés des questions familiales auprès de services cantonaux et communaux, d'institutions et d'organisations.

Les familles jouent un rôle primordial dans les différentes phases du processus migratoire, de la décision de quitter le pays d'origine à l'intégration dans le pays d'accueil. La COFF a publié en décembre 2002 la brochure « Familles et migration – Enjeux pour les politiques en matière de migration et d'intégration », qui met en évidence les apports nombreux et variés des familles migrantes et montre les enjeux politiques liés aux rapports entre familles et migration.

Dans l'objectif de poursuivre la réflexion et d'élargir le débat, la COFF a consacré son Forum Questions familiales 2003 au thème « Familles et migration ». Celui-ci a suscité un vif intérêt de la part des 160 participants venus de toute la Suisse. Les exposés et les ateliers ont abordé le rôle des familles dans le processus migratoire des points de vue sociologique, juridique et psychosocial, tout en posant la question de savoir comment mettre à profit de manière encore plus systématique et ciblée les potentialités et les ressources que recèlent les familles migrantes. Les apports de spécialistes ayant eux-mêmes l'expérience de la migration, dans les ateliers, sous forme de situations scéniques et en table ronde, ont donné lieu à des échanges animés et fructueux.

4.3 Prises de position publiques et communiqués de presse

A l'occasion de la publication de « Warum Familienpolitik? », la COFF a diffusé le 8 novembre 2003 un communiqué auprès de la presse quotidienne et de médias spécialisés. Plusieurs revues spécialisées ont ensuite signalé cette publication.

Le président et les membres de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

Articles de journaux :

- Andrea Lanfranchi: Können Kinder nur in Familien gedeihen? Klärendes zur familienergänzenden Kinderbetreuung. *Neue Zürcher Zeitung*, 21 janvier 2003, Bildung und Erziehung, n° 16
- Anna Liechti: Von der Privatsache zur gesellschaftlichen Aufgabe. (Position de la COFF sur la qualité de l'accueil extra-familial pour enfants). In: *Tagesfamilien - Qualität*, n° 76, mars 2003, Pro Juventute
- Lucrezia Meier-Schatz: Chronique sur l'accueil extra-familial pour enfants. In: *Doppelpunkt*, mars 2003
- Lucrezia Meier-Schatz: «Was Familien leisten». Editorial in: *Magazin für Gesundheitsförderung Schweiz* n° 15, juin 2003
- Jürg Krummenacher: Brève déclaration sur le PNR 52. In: *PNR 52, Newsletter* 1, septembre 2003

- Jürg Krummenacher: «In Svizzera bambini a forte rischio povertà». In: Corriere del Ticino, 28 novembre 2003

Apparitions publiques de Jürg Krummenacher, président de la COFF :

- Participation à la table ronde du 10 janvier 2003 «Wieviel Staat braucht die Familie?», dans le cadre de l'exposition «Kleine Kinder – Lust und Last»; du 11 au 26 janvier 2003 à Meilen
- Conférence «Die Position der EKFF über die aktuellen familienpolitischen Themen» à la Commission valaisanne pour les questions familiales; le 28 janvier 2003
- Conférence «Soziale Gerechtigkeit in schwierigen Zeiten» à l'assemblée générale et colloque du Schweizerischer Verband der Mütterberaterinnen SVM; le 21 mars 2003 à Lucerne
- Participation à la table ronde «Familienergänzende Betreuung von Kindern – ein Politikum» à l'occasion du symposium des éducateurs et éducatrices de la petite enfance organisé par la Fachschule für familienergänzende Kindererziehung et l'Institut Marie-Meierhofer; les 16 et 17 mai 2003 à Zurich
- Conférence d'ouverture «Die Zukunft der Familie» à la Fondation Konrad-Adenauer, à l'occasion de son 10^e «Zukunftswerkstatt»; du 13 au 16 juillet 2003 à Cadenabbia
- Conférence «Unterstützungsmassnahmen für Familien» à l'occasion de la rencontre annuelle des organisations féminines organisée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes; le 27 août 2003 à Berne
- Conférence «Wieviel Staat braucht die Familie?», vernissage de l'exposition «Kleine Kinder – Lust und Last»; le 20 novembre 2003 à Frauenfeld
- Conférence «Pour une politique familiale de l'avenir», journée de formation et assemblée générale du Schweizerischer Verband der Mütterberaterinnen SVM/ Association suisse des infirmières HMP de santé ASISP; le 7 novembre 2003 à Fribourg

Ruth Calderón-Grossenbacher a présenté les résultats de l'étude « Familles et migration » aux occasions suivantes:

- «Migrationsfamilien: Herausforderungen für die zukünftige Migrations- und Integrationspolitik», conférence à l'occasion de la séance du comité de Pro Familia; le 7 avril 2004 à Berne
- «Familie und Migration: aktuelle Forschungsergebnisse zur Lage der Migrationsfamilien», bloc thématique dans le cadre de la semaine d'étude des pédagogues curatifs et des logopédistes, Haute école intercantonale de pédagogie curative de Zurich; le 4 septembre 2003
- «Als Sozialpädagogin/Sozialpädagoge arbeiten im interkulturellen Umfeld», journée d'études, agogis, département de la Haute école spécialisée de pédagogie sociale; le 11 décembre 2003 à Zurich

Andrea Lanfranchi a tenu des conférences sur le thème de l'accueil extra-familial des enfants (colloque 2002 de la COFF) aux occasions suivantes :

- «Familienergänzende Betreuung und Integration». Office fédéral des réfugiés; Berne, le 11 février 2003
- «Schulerfolg dank familien- und schulergänzender Betreuung». Conférence des enseignant-e-s argovien-ne-s; Aarau, le 22 mai 2003
- «Migrationskinder in psychosozialen Risikosituationen. Wirksamkeit familienergänzender Betreuungseinrichtungen als transitorischer Raum». Rencontre annuelle internationale de la Gesellschaft für seelische Gesundheit in der frühen Kindheit GAIMH sur le thème «Frühe Entwicklungsprozesse im sozialen Kontext»; Saint-Gall, le 3 octobre 2003
- «Übergangsräume zwischen Familie und Schule: Studie zur Wirksamkeit familienergänzender Kinderbetreuung hinsichtlich Schulerfolg». Congrès annuel de la Société suisse pour la recherche en éducation; Berne, le 8 octobre 2003

La COFF a également pris position sur d'autres questions d'actualité :

- En juin, dans une lettre adressée au Conseil des Etats par la «Perspective – Politique familiale», la COFF s'est mobilisée en faveur de l'initiative parlementaire Triponez prévoyant d'étendre aux **mères exerçant une activité lucrative le droit aux allocations pour perte de gain**. Pour la «Perspective – Politique familiale», ce projet de congé maternité payé représente une variante minimale. Bien qu'elles eussent préféré une solution plus généreuse, les organisations de politique familiale ont accordé la priorité à un projet modeste offrant de grandes chances de concrétisation. Elles demandaient en outre d'étendre aux parents adoptifs le droit aux allocations. Cette dernière revendication n'a pas obtenu la majorité au Parlement, alors que le congé maternité payé a été accepté. Un référendum populaire ayant été déposé, le projet a encore dû franchir, en automne 2004, l'étape de la votation populaire.
- En novembre, dans une lettre adressée par la «Perspective – Politique familiale» à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, la COFF a soutenu l'initiative parlementaire prévoyant l'**introduction de prestations complémentaires pour les familles à faibles revenus** et a pris position pour une amélioration du système d'**avances et de recouvrement des pensions alimentaires**.

4.4 Contacts avec des services de l'administration et le public

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation de la part de services spécialisés, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers entre le Service de la jeunesse de l'Office fédéral de la culture, le secrétariat de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse et la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS; il a pris part en outre à des rencontres d'échange et de coordination avec des représentant-e-s du Bureau fédéral de l'égalité, de la Commission fédérale pour les questions féminines et de la Centrale pour les questions familiales sur la thématique des moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle. De plus, le secrétariat de la COFF prend part tous les six mois à

une rencontre d'échange entre les secrétariats d'autres commissions fédérales au sein du Département fédéral de l'intérieur.

5 Perspectives pour 2004

En 2004, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants:

- « Concilier vie familiale et vie professionnelle »: publication d'une brochure et organisation du Forum Questions familiales 2004 sur ce thème ;
- Rapport du DFI sur la famille: commentaire et point de vue de la COFF;
- « Promouvoir une meilleure compensation des charges et des prestations familiales », en partenariat avec les organisations réunies au sein de la « Perspective – Politique familiale » ;
- « Les familles dans les phases tardives de vie et les soins apportés aux proches » : thème prioritaire de la retraite 2004 de la COFF;
- PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » : poursuite de la collaboration avec le comité de direction.

II Annexe

1 Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2003

Président

Krummenacher, Jürg, lic. phil., Direktor der Caritas Schweiz, Luzern

Vice-présidente

Despland, Béatrice, lic. ès sc. de l'éduc., lic. iur., Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel

Membres

- Bovay, Marianne, lic. iur, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève
- Buchmann, Katrin, lic. phil., Pro Senectute Schweiz, Zürich
- Buscher, Marco, lic. phil., Chef der Sektion Bevölkerungs- und Haushaltsstruktur, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel
- Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento della sanità e della socialità del Cantone Ticino, Bellinzona
- Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Leiter des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg
- Herzog, Jost, Fürsprecher, Abteilungschef der Zentralstelle für Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern
- Höpflinger, François, Prof. Dr. phil., Soziologisches Institut der Universität Zürich
- Huwiler, Kurt, Dr. phil., Leiter Pädagogische Angebote der Stiftung Zürcher Kinder- und Jugendheime, Zürich
- Lanfranchi, Andrea, Dr. phil, Fachpsychologe für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich
- Liechti, Anna, lic. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Luchsinger, Christine, Dr. phil., Stv. Amtschefin, Amt für Jugend- und Berufsberatung, Bildungsdirektion des Kantons Zürich
- Lückler-Babel, Marie-Françoise, Dr. iur., Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, consultante en droits de l'enfant
- Lüscher, Kurt, Prof. em. Dr. rer. pol., Forschungsbereich „Gesellschaft und Familie“, Universität Konstanz
- Meier-Schatz, Lucrezia, Dr ès sc. pol., secrétaire générale, Pro Familia Suisse, Berne
- Simoni, Heidi, Dr. phil., Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich

2 Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002)³

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le *mandat* de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche ;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en œuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les *tâches* suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
 - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
 - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
 - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes:

³ Modifications du 4 février 2002: ch. 2, pt. 2, et ch. 5, 2^e phrase.

- a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;
 - b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.
- La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.

4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.

5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.

7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.

9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.

10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1^{er} octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).

11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

3 Publications (état juin 2004)

Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude est en trois parties:
Teil 1: Literaturbericht, 220 p., Teil 2: Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p.,
Teil 3: Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), *commande: COFF*

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p. *N° de commande 301.600 (français, italien ou allemand)*, *commande : OFCL*

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Berne, 1998, 30 p. *N° de commande 301.601 (français, italien ou allemand)*, *commande : OFCL*

Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p. *N° de commande 301.602 (français, italien ou allemand)*, *Fr. 9.50 (CD-Rom inclus)*, *commande : OFCL*

Modèles de compensation des charges familiales - Une étude chiffrée pour la Suisse

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p. *N° de commande 301.603 (français ou allemand)*, *Fr. 17.-*, *commande : OFCL*

Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles.

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), *commande: COFF ou fichier pdf sous: www.interface-politikstudien.ch*

Position de la COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants

2^e colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p.
(français, italien ou allemand), commande: COFF

A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (français, italien ou allemand), commande: COFF

Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p.
(français, italien ou allemand), commande : COFF

Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p. N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), Fr. 17.50, commande : OFCL *

La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), Fr. 10.–, commande : OFCL *

Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle: le problème vu sous l'angle de la politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p. N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), Fr. 19.50, commande : OFCL *

* Egalement disponible en fichier pdf sous www.coff-ekff.ch: « Publications »

Adresses pour les commandes

– **OFCL**

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications, 3003 Berne, tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou:
www.publicationsfederales.ch

– **COFF**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat,
OFAS, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou:
www.coff-ekff.ch